



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-quatrième session

Rome (Italie), 7-11 mai 2018

Réseau de bureaux décentralisés

Résumé

La Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à sa quarantième session, s'est félicitée que les progrès accomplis par l'Organisation en matière de décentralisation aient permis de renforcer la coordination avec les partenaires nationaux, la coopération Sud-Sud et la mise en place de partenariats stratégiques avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et des acteurs importants du développement.

Elle a précisé qu'elle se réjouissait à l'avance de la perspective du renforcement de ces partenariats, en particulier avec le secteur privé (C 2017/REP). Donnant suite aux recommandations formulées par la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord à sa trente-troisième session, la FAO s'emploie à renforcer les capacités de ses bureaux décentralisés dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord afin de répondre aux besoins des Membres, en particulier de ceux qui sont confrontés à de graves difficultés d'ordre économique et social. Le présent document sera examiné par la Conférence régionale à sa trente-quatrième session et les recommandations issues des débats seront présentées au Conseil de la FAO à sa session de mai 2018.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

- approuver les principes et les critères généraux proposés pour l'examen de la couverture du réseau de bureaux décentralisés de la FAO, à mener selon des modalités souples;
- reconnaître la nécessité de réexaminer la couverture des bureaux de la FAO dans le monde afin d'apporter un soutien plus efficace aux Membres, une attention particulière devant être donnée aux pays qui sont confrontés à de graves difficultés d'ordre économique et social;
- accueillir avec satisfaction le réexamen des modèles de dotation en personnel mis en place dans les bureaux décentralisés, visant à assurer une plus grande souplesse d'action et une adaptation effective aux besoins nouveaux des pays;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



NERC34

- saluer les efforts que la FAO déploie dans la région pour renforcer les partenariats noués avec les principales parties prenantes, aux niveaux national et international, et apporter ainsi un appui plus efficace aussi bien sur le plan normatif que sur le terrain;
- se féliciter de l'attention concrète que l'Organisation porte aux pays et de l'action menée sur le terrain, dont témoignent les résultats mis en évidence dans le cadre de la célébration du quarantième anniversaire de la plupart des bureaux des représentants de la FAO dans la région;
- noter avec satisfaction la célébration de ce quarantième anniversaire, qui offre à la FAO l'occasion de renouveler son engagement d'assurer une présence durable de l'Organisation dans les pays, ainsi que toute l'efficacité et la souplesse d'action voulues et des capacités techniques de haut niveau;
- insister sur la nécessité de continuer à donner la priorité aux partenariats et à la mobilisation des ressources au niveau décentralisé, en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que sur le renforcement de la collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes des Nations Unies.

I. CONTEXTE

1. À sa cent cinquante-troisième session, le Conseil de la FAO a demandé que l'Examen indépendant du réseau de bureaux décentralisés soit transmis, pour examen, aux conférences régionales de 2016. Les conférences régionales ont toutes salué le document présenté et apporté leur soutien aux principes et aux critères généraux proposés pour le réexamen de la couverture des bureaux de la FAO.

2. À sa cent cinquante-quatrième session, tenant compte des avis émis par les conférences régionales, ainsi que par le Comité du Programme et le Comité financier à leurs sessions de mai 2016, le Conseil:

- a reconnu qu'il fallait actualiser la couverture des bureaux décentralisés de la FAO de manière flexible et sans augmenter le budget global du réseau décentralisé. Par ailleurs, il a approuvé les principes et les critères devant être appliqués en tenant compte du contexte de chaque région considérée (tels que définis dans le cadre de l'Examen indépendant du réseau de bureaux décentralisés);
- a approuvé les recommandations à caractère régional émanant des conférences régionales de 2016, y compris la création de nouveaux bureaux et l'appui au renforcement des capacités existantes, sans incidence financière, idéalement au moyen d'accords de partage des coûts avec le gouvernement hôte concerné;
- a approuvé la création d'un bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, devant être situé de préférence dans un pays francophone, et d'un bureau sous-régional pour les pays du Machrek, au Liban;
- a appuyé le recours aux bureaux de liaison et de partenariat de la FAO, ainsi qu'aux bureaux à accréditations multiples (dont le représentant de la FAO est en poste dans un autre pays); et
- a encouragé le Directeur général à poursuivre les efforts afin de renforcer la décentralisation et d'améliorer les capacités et le contrôle interne dans les bureaux décentralisés, tout en maintenant au Siège et dans les bureaux décentralisés les capacités techniques permettant de mener à bien l'exécution du programme de travail.

3. À sa quarantième session, tenue en juillet 2017, la Conférence a fait siennes les conclusions de l'Évaluation indépendante des capacités techniques de la FAO conduite en 2016 et en a dégagé les constats et les recommandations ci-après. En particulier, la Conférence:

- s'est dite satisfaite de l'accroissement des capacités techniques de l'Organisation entre 2012 et 2016, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés, en dépit du fait que le budget soit resté le même en valeur nominale et que le nombre de postes ait globalement diminué au cours de la période considérée; et
- a accueilli favorablement la suggestion relative à une collaboration renforcée entre la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) dans des domaines administratifs, qui permettrait de réduire les coûts et de gagner en efficacité, tout en tirant le meilleur parti de la position de choix qu'occupe la FAO en tant que dépositaire de capacités techniques.

4. À sa cent cinquante-huitième session, tenue en décembre 2017, le Conseil a approuvé la structure organisationnelle actualisée et a noté que d'autres virements budgétaires pourraient avoir lieu au cours de l'exercice biennal, du fait des indications que fourniraient les conférences régionales, de la poursuite du processus de planification du travail et de la mise en œuvre des modalités d'application les plus efficaces.

II. RÉALISATIONS COMMUNES AUX CINQ RÉGIONS

5. Comme il ressort du Programme de travail et budget 2018-2019, le Secrétariat a entrepris de réexaminer la portée et les modalités de la couverture du réseau décentralisé dans chaque région, conformément aux indications données par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session (mai-juin 2016).

6. Les modèles actuels de dotation en personnel des bureaux décentralisés ne sont pas en adéquation avec les besoins des pays. En particulier, la part très importante des ressources consacrées aux dépenses de personnel dans l'ouverture de crédit nette du réseau de bureaux décentralisés de la FAO limite les possibilités pour l'Organisation de s'adapter aux nouveaux besoins et d'investir dans les nouvelles compétences techniques nécessaires. Durant l'exercice biennal, le Secrétariat va donc progressivement modifier les modalités de la couverture du réseau décentralisé et prendre des mesures pour permettre une utilisation plus souple des ressources inscrites au budget. Dans cette optique, un modèle de dotation en personnel rationalisé sera mis en place graduellement pour les bureaux de pays, en fonction, entre autres, de l'envergure et de la complexité des programmes mis en œuvre dans les pays, et notamment des contributions volontaires et des partenariats. Au fil du temps, cette approche permettra de réaffecter une partie des ouvertures de crédits nettes à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire du réseau des bureaux de pays de chaque région, sans incidence financière, en fonction de l'évolution des besoins et priorités spécifiques des différents pays (pays à faible revenu et à déficit vivrier, pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, petits États insulaires en développement, etc.). La priorité sera donnée aux investissements dans les capacités techniques, la création de partenariats, les activités de diffusion ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

7. Afin que la taille des bureaux de pays de la FAO et les allocations de ressources correspondantes soient en phase avec le contexte et les exigences nationales, des négociations sont en cours avec un certain nombre de pays dans lesquels réside un Représentant de la FAO dont le bureau est appelé à gérer des programmes de moindre envergure ou affiche un faible niveau d'exécution, et cela en vue d'assurer la couverture de ces pays dans le cadre d'accréditations multiples. Un premier accord a été signé avec le Costa Rica en 2017. S'agissant des pays dans lesquels le taux d'exécution est plus élevé, des négociations sont menées en vue du passage d'une couverture dans le cadre d'accréditations multiples à des bureaux de pays à part entière, ou bien, là où la FAO n'est pas présente, à un bureau à accréditations multiples, sans incidence financière. La mise en place de bureaux de liaison et de partenariat de la FAO fait actuellement l'objet de négociations avec les pays à revenu moyen et à revenu élevé intéressés. Un nouveau bureau de liaison et de partenariat a ainsi été établi au Mexique en octobre 2017, ce qui porte à six le nombre total de ces bureaux. Un nouveau bureau de liaison et de partenariat a ainsi été établi au Mexique en octobre 2017, ce qui porte à six le nombre total de ces bureaux.

8. Afin de renforcer son assistance technique aux États Membres, la FAO met en place un nouveau Bureau sous-régional pour les pays du Machrek à Beyrouth (Liban), qui bénéficiera de l'appui du Gouvernement libanais, ainsi qu'il a été convenu. L'équipe multidisciplinaire de ce bureau, qui doit être financée exclusivement par des ressources extrabudgétaires, sera composée notamment de spécialistes dans les domaines des politiques, de la résilience, du changement climatique, de la protection des végétaux, de l'agro-industrie, des organisations rurales et de la vulgarisation. Le poste de coordonnateur sous-régional, qui est inscrit au budget du Bureau sous-régional, est une redéfinition du poste initial de Représentant de la FAO au Liban. Le nouveau Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest devrait être mis en place début 2018. La composition précise de l'équipe multidisciplinaire de ce bureau est toujours à l'étude, mais elle résultera à la fois du transfert de postes du Bureau régional pour l'Afrique, qui assure actuellement les fonctions relatives à la sous-région, et de nouveaux postes financés dans le cadre d'un accord avec le pays hôte. La FAO renforce actuellement son Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen, grâce à l'appui supplémentaire fourni par le Gouvernement des Émirats arabes unis. La nouvelle équipe multidisciplinaire de ce bureau apportera des connaissances spécialisées dans les domaines du développement économique et social, de la production végétale et de la protection des plantes, de la gestion des ressources en eau et de l'irrigation, de la pêche et de l'aquaculture, et du développement de l'élevage.

9. Par ailleurs, les capacités de programmation et d'exécution des cinq bureaux régionaux de la FAO ont été renforcées grâce à la création d'un poste de chef de programme régional, chargé de la formulation, de l'exécution et du suivi de l'ensemble du programme de travail dans la région. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de renforcement du Programme stratégique et des initiatives régionales.

10. L'Organisation vise à augmenter les allocations de ressources au niveau national en veillant au respect des engagements pris par les gouvernements au titre des accords avec les pays hôtes, et restant à liquider, notamment les contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CEEG) et les contributions en nature. Parallèlement, un processus de renégociation de certains accords plus anciens avec les pays hôtes est en cours. Il s'agit d'un processus de longue haleine, visant notamment à actualiser les contributions des gouvernements en fonction de la situation économique du pays concerné.

11. Il est également important de préciser que l'établissement de rapports de qualité au niveau des bureaux décentralisés de la FAO, partout dans le monde, est l'un des principaux domaines dans lesquels des améliorations sont attendues. En 2017, la phase initiale du processus d'établissement de rapports sur le contrôle interne a été lancée dans les cinq régions. Ces rapports ont remplacé les listes de contrôle annuelles qui étaient prévues pour les bureaux des représentants de la FAO. Ce processus, qui représente un engagement de longue durée, vise aussi à rationaliser les activités des bureaux décentralisés et prévoit l'inscription du questionnaire relatif aux contrôles internes au nombre des exigences en matière de communication d'informations, y compris l'évaluation externe des risques. À la fin de décembre 2017, tous les bureaux de pays avaient renvoyé ces questionnaires. Sur la base des informations contenues dans les questionnaires, chaque bureau régional produira des lettres d'affirmation dont le Directeur général se servira pour établir la déclaration de contrôle interne. L'équipe de direction, avec l'aval et l'appui sans faille des organes directeurs et du Commissaire aux comptes, continue de mettre en avant la nécessité d'un contrôle interne solide et d'une gestion efficace des risques.

12. Le renforcement de la collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome se poursuit aux niveaux national, régional et mondial. Ces organismes sont fermement résolus à concourir conjointement à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à unir leurs efforts afin d'aider les pays à le mettre en œuvre. Les bonnes pratiques mises au point sont reproduites dans divers contextes, ce qui permet de dégager les difficultés, les approches et les innovations communes, de déployer à plus grande échelle les activités conjointes efficaces et de lancer des initiatives communes. En septembre 2017, les chefs de secrétariat des trois organismes ayant leur siège à Rome se sont rendus en Éthiopie dans le cadre de leur toute première mission conjointe sur le terrain et, à cette occasion, ils ont lancé conjointement un appel à accroître les investissements en faveur du renforcement de la résilience des populations face à la sécheresse et aux effets des chocs climatiques. Les trois organismes unissent leurs forces dans le cadre de la programmation, de la formulation et de

l'exécution de projets au niveau des pays. Par exemple, le bureau de la FAO au Soudan a signé avec le PAM une déclaration visant à améliorer la viabilité et l'incidence des interventions menées dans le cadre du programme de pays et à renforcer les domaines de collaboration et de partenariat dans le pays. Par ailleurs, les pays dans lesquels la FAO et le FIDA partagent les mêmes locaux, conformément à l'accord-cadre signé en 2013, sont de plus en plus nombreux (huit, à ce jour).

13. Dans le contexte de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système de 2016, le Secrétaire général de l'ONU a présenté aux États Membres, pour examen et approbation, une proposition de réforme pour un système des Nations Unies pour le développement plus efficace, cohérent et responsable, qui permette d'apporter tout le soutien nécessaire à l'accomplissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette réforme passe par d'importants aménagements en ce qui concerne les compétences et les mécanismes de direction, de coordination et de responsabilisation du système. Elle doit se dérouler suivant sept fils conducteurs: i) obtention de résultats à l'échelle du système, ii) une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, iii) redynamisation du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, iv) refonte de l'approche régionale, v) amélioration du contrôle et de la reddition de comptes, vi) développement des partenariats et vii) un nouveau pacte en matière de financement. La réforme prévoit un calendrier variable pour la mise en œuvre des différentes propositions et son application dépend du soutien des États Membres. La FAO est en train d'analyser les implications de cet ensemble de propositions de réforme tout en s'engageant activement auprès du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux régional et des pays afin de soutenir l'initiative du Secrétaire général.

III. RÉSULTATS OBTENUS ET DÉFIS À RELEVER PAR LE RÉSEAU DE BUREAUX DÉCENTRALISÉS DANS LA RÉGION

14. En 2016-2017, la FAO a centré son action dans les régions sur les problèmes recensés par les conférences régionales en 2016. Les principaux résultats obtenus dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord sont les suivants:

- Les accords de partenariat ont été renforcés depuis la trente-troisième session de la Conférence régionale, notamment avec les autres organismes ayant leur siège à Rome. La collaboration avec ces institutions caractérise désormais le mode de fonctionnement de la FAO au niveau régional et dans les pays. À cet égard, en application du protocole d'accord général entre la FAO et le PAM, un accord de partenariat spécifique entre les bureaux régionaux des deux organismes a été signé le 17 octobre 2017, au Caire (Égypte), visant à cerner les domaines de collaboration entre la FAO et le PAM en tirant le meilleur parti des avantages comparatifs de chaque institution, en évitant les redondances et en assurant une action en synergie vers un but commun. Le partenariat mis en place fait valoir l'engagement pris par les deux organismes de travailler en collaboration avec les États Membres des Nations Unies en direction de l'objectif de développement durable (ODD) d'éliminer la faim d'ici à 2030. Dans les pays confrontés à des situations d'urgence, comme l'Iraq, la République arabe syrienne et le Yémen, la FAO et le PAM intensifient leurs efforts communs visant à aider les communautés touchées au moyen d'interventions d'urgence et de programmes de soutien aux moyens d'existence en faveur des populations vivant en milieu rural et dans les régions touchées par un conflit.
- La région continue d'apporter un soutien au dialogue établi au niveau régional entre les Membres de la FAO, la société civile, la Ligue des États arabes et les partenaires de développement, portant sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, y compris les effets des conflits et des crises prolongées sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région. Un atelier multipartite régional sur la sécurité alimentaire et la nutrition a été organisé conjointement avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le PAM. Il a permis de présenter aux participants les initiatives communes mises en place pour renforcer la sécurité alimentaire et promouvoir une meilleure nutrition, et de faire valoir les exemples de réussite et l'expérience acquise en vue d'une programmation plus efficace à l'avenir.

- Reconnaissant qu'il était important de faire avancer la recherche pour mieux répondre aux nouveaux défis posés par les conflits, auxquels s'ajoutait le changement climatique qui, selon toutes les indications, contribuait à aggraver la situation dans un contexte déjà fragile, la FAO a établi une collaboration avec le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA). Tirant parti des relations fructueuses nouées entre les deux organismes et de leur collaboration en faveur d'un développement agricole durable et d'une gestion viable des ressources en eau et en terres, visant à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer les moyens d'existence dans la région, la FAO et le centre ICARDA sont convenus de prolonger leur partenariat stratégique jusqu'en 2020. Suite à des échanges de vues bilatéraux, les deux organismes ont signé un protocole d'accord en novembre 2017.
- La collaboration régionale avec l'Organisation arabe de développement agricole (OADA) de la Ligue des États arabes a été renforcée en vue de la réalisation d'objectifs communs dans les domaines du développement agricole durable et de la gestion viable des ressources naturelles, s'agissant en particulier de la productivité des cultures, des animaux d'élevage et des stocks de poissons, face à la raréfaction des ressources en eau. Compte tenu du partenariat fructueux établi dans le cadre de l'accord entre la FAO et l'OADA depuis novembre 2001 et afin de renforcer davantage leur collaboration mutuelle, les deux organisations ont signé un accord d'exécution le 19 octobre 2017, au Caire (Égypte).
- L'ancien modèle d'intervention de secours et de redressement après une catastrophe laisse place, lorsque les conditions le permettent, à la planification, à la préparation et au renforcement de la résilience pour des interventions à plus long terme en faveur du développement.

15. S'agissant de la suite donnée aux recommandations issues de la trente-troisième session de la Conférence régionale concernant la réorganisation de la couverture des bureaux dans la région et le renforcement des capacités techniques pluridisciplinaires, les principaux accomplissements sont les suivants:

- Au cours de l'exercice 2016-2017, le recrutement de 15 agents permanents dans la catégorie du cadre organique a permis de renforcer considérablement les capacités du Bureau régional dans les domaines de l'agro-industrie et des chaînes de valeur, de la gestion des ressources naturelles, de la production et de la santé animales, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que des programmes et des opérations.
- Dans les pays touchés par des crises et des conflits – Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Soudan et Yémen –, les capacités techniques et opérationnelles des bureaux ont été renforcées afin de leur permettre de mener à bien leurs programmes. De ce fait, en 2016-2017, la mobilisation des ressources a atteint le niveau record de 294 millions d'USD.
- Un nouvel accord-cadre quinquennal a été signé avec les Émirats Arabes Unis concernant la mise en place, dans les Émirats, du Bureau sous-régional de la FAO pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen. Le processus de recrutement de cinq fonctionnaires de haut niveau pour le Bureau sous-régional est en cours et les effectifs du bureau devraient être au complet dans le courant du premier trimestre de 2018.
- L'accord entre le Gouvernement libanais et la FAO visant à mettre en place un Bureau sous-régional pour les pays du Machrek à Beyrouth (Liban) a été signé en décembre 2016. Cette initiative importante contribuera à faire avancer l'action dans les domaines prioritaires pour la sous-région, y compris le soutien aux populations déplacées, la lutte contre les épidémies affectant l'élevage et l'ensemble du secteur agricole et la mise en application de techniques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Le processus de recrutement du personnel du nouveau Bureau sous-régional mis en place à Beyrouth est en cours.

16. Il est important de souligner les efforts qui ont été mis en œuvre afin de faire avancer les cadres de programmation par pays (CPP) dans la région, conformément aux nouvelles directives relatives aux CPP. Durant l'exercice 2016-2017, dix CPP ont été élaborés et approuvés. Trois autres CPP sont actuellement en cours de rédaction. La situation des CPP dans la région est la suivante:

- des CPP ont été approuvés/signés par les gouvernements des pays suivants: Liban (2016-2019), Jordanie (2017-2021), Tunisie (2016-2020), Maroc (2017-2020), Soudan (2017--2020), Iraq (2018-2022) et Mauritanie (2017-2021);
- des CPP ont été présentés pour signature finale par les gouvernements des pays suivants: Iran (République islamique d') (2017-2021), Égypte (2017-2022) et Oman (2018-2022);
- des CPP sont en cours d'élaboration en Algérie (2018-2021), en Libye (2018-2019) et en République arabe syrienne (2018-2019);
- par ailleurs, un accord de coopération (2018-2022) a été élaboré pour la Palestine, conformément aux directives relatives aux CPP.

IV. POSSIBILITÉS DE CHANGEMENT AU PROCHE-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD ET SUITE QUE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE EST INVITÉE À DONNER

17. La FAO a déployé des efforts considérables afin d'aider les Membres de la région à renforcer leurs capacités de résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et cela au moyen de partenariats renforcés avec les principales parties prenantes, en particulier les organismes des Nations Unies, les partenaires fournisseurs de ressources, la société civile et les centres de recherche compétents, en vue d'une action plus cohérente, pertinente et complète.

18. Compte tenu de l'évolution de la situation politique régionale, l'Organisation affine sa vision du secteur agricole dans la région, en encourageant un programme de transformation en vue d'objectifs de développement à long terme, en étroite consultation avec ses Membres.

19. L'Évaluation indépendante des capacités techniques de la FAO a permis de faire valoir l'importance cruciale que revêtent l'accroissement et le maintien d'une masse critique de capacités techniques afin de promouvoir des changements transformationnels, ainsi que la nécessité de continuer à fournir un soutien aux Membres de l'Organisation concernant l'élaboration et la mise en application des normes et des règles, y compris les biens publics mondiaux. La recherche de gains d'efficacité et d'économies doit se poursuivre, autour du principe de réduction de la charge administrative et de l'optimisation des ressources.

V. QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS DE LA FAO

20. Le réseau de bureaux décentralisés de la FAO couvre 152 pays. Il regroupe 85 bureaux de représentants de la FAO à part entière, dont 55 ont été mis en place entre 1977 et 1979. Environ 70 pour cent des bureaux décentralisés célébreront donc leur quarantième anniversaire entre 2017 et 2019. Une initiative de célébration de ce quarantième anniversaire est en cours et se déroulera sur trois ans.

21. Cette initiative qui permet de présenter les résultats obtenus grâce à la présence durable de la FAO dans les pays au cours de ces quarante dernières années, offre ainsi une occasion précieuse de montrer que les compétences spécialisées de l'Organisation sont en phase avec les priorités des pays, et de faire valoir la souplesse d'adaptation de la FAO face à l'évolution des besoins aux niveaux régional, sous-régional et national.

22. Les célébrations marquant cet anniversaire ont également permis de souligner que les partenariats stratégiques et les nouvelles possibilités de mobilisation des ressources, y compris l'étroite collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes des Nations Unies, font partie intégrante de la stratégie de décentralisation de la FAO et sont essentiels pour aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.